



ARRETE MUNICIPAL n°67/2022

Arrêté de circulation du 30 juin 2022
Route de Bellevue

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'entretien d'un interrupteur aérien 20000V de l'entreprise ENEDIS 2, rue de la Conraie 44700 ORVAULT du 14 juin 2022, **pour la journée du jeudi 30 juin 2022.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Le JEUDI 30 JUIN 2022, la circulation sera interdite route de Bellevue de 9h00 à 16h00.

Article 2: Une déviation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS de la D723 en passant par la VC6 jusqu'au Grand Patureau puis la VC27 route du Closereau dans un sens et par la rue du Jaunais, rue de la Fuie et la D723 dans l'autre sens.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS.

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 22 juin 2022

Le Maire
Sylvain SCHERER

